

Règlementation Autoroute et Semi-autoroute (voie rapide) en Suisse.

Les panneaux de circulation des autoroutes et semi-autoroutes en Suisse sont de couleurs vertes.



Semi-autoroute



autoroute

Véhicule inférieur à 3.5 T

Une vignette est obligatoire pour circuler sur les autoroutes et semi-autoroutes en Suisse. La vignette peut être physique à coller sur le pare-brise ou électronique.

La vignette physique peut être acquise à la frontière.

La vignette électronique est à commander sur le site internet www.e-vignette.ch ou <https://via.admin.ch/shop>.

Le coût de la vignette physique ou électronique est de CHF 40.00 net.

La vignette est valable une année du 1^{er} décembre de l'année précédente au 31 janvier de l'année suivante.

Si vous tirez une remorque, une vignette doit également être acquise pour la remorque. Le prix est identique soit CHF 40.00.

Véhicule supérieure à 3.5 T

Pour les camping-cars de plus de 3.5 T une redevance (RPLF) est obligatoire pour circuler en Suisse (sur toutes les routes).

La taxe pour les camping-cars d'un poids excédent 3.5 T ne dépend pas des kilomètres parcourus mais de la durée du séjour en Suisse.

Plus vous séjournez longtemps plus les frais sont élevés.

Cette taxe peut être payée directement à la frontière ou payée à l'avance en ligne sur les sites suivants www.e-vignette.ch ou <https://via.admin.ch/shop>.

La taxe peut être payée pour minimum une semaine (CHF 25.00) à 1 année. Le coût pour 1 mois serait de CHF 58.50 et il serait de CHF 650.00 pour 1 année.

Tunnels et cols

Certains cols et tunnels alpins sont exclus des redevances mentionnées ci-dessus. Pour ceux-ci un péage spécial est requis. Celui-ci est dû directement à l'entrée du tunnel (ex. Grand-St Bernard entre Martigny (CHF) et Aoste (IT)).

Limitation de vitesses en Suisse

Les limitations de vitesses pour les camping-cars en dessous de 3.5 T sont les mêmes que pour les voitures soit :

50km dans les agglomérations
80km sur les routes hors agglomérations
100km sur les semi-autoroutes
120km sur les autoroutes
100km sur les autoroutes si vous tractez une remorque

Pour les camping-cars au-dessus de 3.5 T les vitesses suivantes sont applicables

50km dans les agglomérations
80km sur les routes hors agglomérations
100km sur les semi-autoroutes et autoroutes

Phares

En Suisse, il est obligatoire de rouler avec les phares enclenchés même la journée.